Image not found or type unknown

Contre-expertise médicale

Par **djembe55**, le **12/10/2023** à **16:37**

Bonjour,

Mon conjoint (fonctionnaire territoriale) a passé une contre expertise médicale suite à un accident de travail le 5 janvier 2022. Cette dernière s'était très bien passée et le médecin qui l'avait réellement osculté avait conclut à l'obtention d'une rente AT. Néanmoins, à ce jour l'employeur de mon conjoint certifie n'avoir reçu aucune conclusion et avoir fait des relances auprès de ce médecin. J'ai moi-même envoyé un courrier à ce médecin en AR mais ce dernier n'a jamais répondu. Que pouvons nous faire? Sachant que son employeur propose d'effectuer une nouvelle contre-expertise avec un autre médecin.

Merci de vos réponses.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **12/10/2023** à **17:17**

Bonjour,

Je conseillerais au fonctionnaire territoriale de se rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés